

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation dans la vallée de la Meuse, de Les Ayvelles à Givet

Par arrêté préfectoral n° 2021-426 du 30 juillet 2021, une enquête publique d'une durée de 31 jours est prescrite **du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 28 octobre 2021 inclus** sur le projet susvisé.

Par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, une commission d'enquête a été désignée. Elle se compose de **Monsieur Bernard CARBONNEAUX**, inspecteur de l'Éducation nationale retraité en qualité de président, de **Monsieur Jean-Paul GRASMÜCK**, géomètre retraité, et de **Monsieur Francis SZCRUPAK**, chef de projet foncier retraité, en qualité de titulaires. En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier en mairie des communes de Aiglemont, Anchamps, Aubrives, Bogny-sur-Meuse, Charleville-Mézières, Chooz, Deville, Fépin, Fumay, Givet, Ham-sur-Meuse, Haybes, Hierges, Joigny-sur-Meuse, Laifour, Les Ayvelles, Les Mazures, Lumes, Montcy-Notre-Dame, Monthermé, Montigny-sur-Meuse, Nouzonville, Prix-lès-Mézières, Rancennes, Revin, Rocroi, Saint-Laurent, Villers-Semeuse, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand et Warcq, aux heures habituelles d'ouverture au public
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse <http://www.ardennes.gouv.fr/revision-du-ppri-meuse-aval-a2988.html>
- à la direction départementale des territoires des Ardennes – service sécurité et bâtiment durable – unité risques et sécurité routière située au 3 rue des Granges Moulues à Charleville-Mézières, aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête et déposé dans les mairies susvisées
- par courriel transmis au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : ddt-ppri-meuseaval@ardennes.gouv.fr (taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) limitée à un mégaoctet)
- par courrier postal à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Commission d'enquête PPRi - Meuse aval – Mairie de Villers-Semeuse, 11 rue Ferdinand Buisson (08000).

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné. Les observations formulées par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

Une permanence de la commission d'enquête se tiendra dans les mairies selon les dates et horaires indiqués ci-dessous :

Aiglemont	mardi 28 septembre	de 10h30 à 12h00	Les Mazures	mardi 19 octobre	de 14h00 à 15h00
Anchamps	mercredi 13 octobre	de 17h00 à 18h30	Lumes	mardi 28 septembre	de 15h00 à 16h30
Aubrives	mercredi 13 octobre	de 16h30 à 18h00	Montcy-Notre-Dame	mercredi 29 septembre	de 10h00 à 11h30
Bogny-sur-Meuse	mardi 5 octobre vendredi 15 octobre	de 8h15 à 9h45 de 10h00 à 11h30	Monthermé	mardi 28 septembre	de 14h00 à 15h30
Charleville-Mézières Hôtel de Ville de Mézières	jeudi 30 septembre mardi 26 octobre	de 14h30 à 16h00 de 9h30 à 11h00	Montigny-sur-Meuse	vendredi 22 octobre	de 16h30 à 18h00
Chooz	mercredi 13 octobre	de 8h30 à 10h00	Nouzonville	mercredi 20 octobre	de 10h00 à 11h30
Deville	mardi 19 octobre	de 14h00 à 15h30	Prix-lès-Mézières	samedi 2 octobre	de 9h30 à 11h00
Fépin	mardi 19 octobre	de 15h00 à 16h30	Rancennes	mercredi 13 octobre	de 10h00 à 11h30
Fumay	mercredi 29 septembre mercredi 20 octobre	de 10h00 à 11h30 de 10h00 à 11h30	Revin	mardi 5 octobre vendredi 15 octobre	de 10h30 à 12h00 de 14h00 à 15h30
Givet	mercredi 13 octobre vendredi 22 octobre	de 10h30 à 12h00 de 14h00 à 15h30	Rocroi 44, Hameau de Saint-Nicolas	mardi 28 septembre	de 15h00 à 16h30
Ham-sur-Meuse	mercredi 13 octobre	de 17h00 à 18h30	Saint-Laurent	mardi 26 octobre	de 9h30 à 11h00
Haybes	mardi 19 octobre	de 10h00 à 11h30	Villers-Semeuse	mardi 28 septembre mardi 26 octobre	de 8h30 à 10h00 de 15h30 à 17h00
Hierges	mercredi 13 octobre	de 14h00 à 15h30	Vireux-Molhain	jeudi 7 octobre	de 10h00 à 11h30
Joigny-sur-Meuse	mercredi 29 septembre	de 10h00 à 11h30	Vireux-Wallerand	mercredi 13 octobre	de 14h00 à 15h30
Laifour	mercredi 13 octobre	de 14h00 à 15h30	Warcq	mardi 28 septembre jeudi 7 octobre	de 10h30 à 12h00 de 10h00 à 11h30
Les Ayvelles	vendredi 22 octobre mardi 26 octobre	de 14h30 à 16h00 de 13h30 à 15h00			

Le rapport final et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, sur le site internet des services de l'État susmentionné et à la direction départementale des territoires des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de la direction départementale des territoires des Ardennes – service sécurité et bâtiment durable – unité risques et sécurité routière – 3 rue des Granges Moulues – BP 852 – 08011 Charleville-Mézières, auprès de Messieurs Toupillier et Maciejski tél. : 03 51 16 51 35 ou 03 51 16 51 22.

Charleville-Mézières, le 19 août 2021

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Philippe CARROT